

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

COMPTE-RENDU

Le **vingt-neuf mars deux mille dix-neuf** à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 22/03/2019

Conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot. CAR Guy. LE SAOUT Gérard

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel, MORVAN Joëlle

Les conseillers : FAILLER Maryse. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. TOUS Daniel. WILMOTTE Lénaïck. ARGOUARCH Michel. LE SAOUT – LE SCOURZIC Solenne.

Absents excusés : LEMEUNIER Denis - Pouvoir à ARGOUARCH Michel. GUIHARD Gaëlle – Pouvoir à LE SAOUT Gérard. QUERE Armelle pouvoir à CAR Guy - PORZIER Isabelle pouvoir à RICHARD Hervé - DE BLASIO Stéfano pouvoir à COCAIGN Lionel - EVEN Fabienne pouvoir à CLECH Philippe – MOGUEN Christine pouvoir à LE GAC DE LANSALUT Ghislaine.

Absents : PIROU Jérôme – LALLOUET QUEMENEUR Marie Anne

A été élu secrétaire de séance : ARGOUARCH Michel

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU GITE 2018

Madame le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Sous la présidence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 796 526.43 €
Recettes	2 491 788.61 €

Résultat de la section de fonctionnement : Excédent de 756 439.86 €

Investissement

Dépenses	846 204.01 €
Recettes	918 374.10 €

Résultat de la section d'investissement : Excédent de 72 170.09 €

Hors de la présence de Madame Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal 2018.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. COMPTE ADMINISTRATIF DU GITE DE PENZE

Sous la présidence de Madame Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget 2018 du service Eau qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	23 101.11€
Recettes	24 251.45 €

Résultat de la section de fonctionnement : Excédent de 1150.34 €

Investissement

Dépenses	14 830.84 €
Recettes	19 896.73 €

Résultat de la section d'investissement : Excédent de 5065.89 €

Hors de la présence de Madame Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget du gîte 2018.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Solenne Le Saout Le Scourzic demande pourquoi il y a un reversement de la taxe de séjour à Morlaix Communauté, Mme Le Maire indique qu'ils en ont la compétence.

Mme Le Maire indique que suite à une erreur du percepteur, le compte de gestion du lotissement du Vallon n'a pas été fourni à temps et que le compte administratif ne peut donc pas être voté.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNE

Le Compte Administratif 2018 dégage un excédent de clôture de : 756 439.86€.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 256 439,86 € en section de Fonctionnement, à l'article 002 du Budget Primitif 2019.
- 500 000 € en section d'Investissement, à l'article 1068 du Budget Primitif 2019.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**5. AFFECTATION DES RÉSULTATS DU GITE DE PENZE**

Le Compte Administratif 2018 dégage un excédent de clôture de : 1150.34 €.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 1150.34 € en section de Fonctionnement, à l'article 002 du Budget Primitif 2018.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**6. BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 11: Charges à caractère général	612 000 €	24.56%
Chapitre 12: Charges de personnel	1 006 000 €	40.37%
Chapitre 14: Atténuation de produits	10 000 €	0.40%
Chapitre 22: Dépenses imprévues	55 758.61 €	2.24%
Chapitre 23: Virement prévisionnel à la section d'investissement	500 000 €	20.07%

Chapitre 65: Autres charges de gestion courante	258 050 €	10.36%
Chapitre 66: Charges financières	35 000 €	1.40%
Chapitre 67: Charges exceptionnelles	1 500 €	0.06%
Opérations d'ordre	11 480 €	0.46%
TOTAL	2 491 788.61€	100%

Solenne Le Saout Le Scourzic demande si la chaudière de l'espace imagine ne pourrait pas passer au gaz. Guy Car indique que les raccordements ont été faits en prévision mais que la chaudière étant encore en bon état, il n'était pas question aujourd'hui de faire les travaux.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002: Résultat de fonctionnement reporté	256 439.86€	10.29 %
Chapitre 13: Atténuation de charges	4 000 €	0.16%
Chapitre 70 : Produits des services du domaine	187 000 €	7.5%
Chapitre 73: Impôts et taxes	1 407 198.75 €	56.47%
chapitre 74: Dotations, subventions et participations	595 000 €	23.88%
Chapitre 75: Autres produits de gestion courante	12 000 €	0.48%
Chapitre 76: Produits financiers	0	0
Chapitre 77: Produits exceptionnels	4150 €	0.17%
Opérations d'ordre	26 000 €	1.04%
Total	2 439 426,31	100%

Hervé Richard explique que le contrat CAF sera revu prochainement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération 173: Travaux de voirie	260 000 €	17.57 %
Opération 182: Travaux de bâtiments	97 800 €	6.61%
Opération 183: Acquisition de matériel	59 700 €	4.03%
Opération 192: Accessibilité	4000 €	0.27%
Opération 198: Éclairage public	63 000 €	4.26%
Opération 199: Création de déplacements doux	11 500 €	0.78%
Opération 200 : Réhabilitation de la salle communale	109 000 €	7.37%
Opération 201 : Refonte du site internet	0 €	0%
Opération 202 : Chapelle Saint-Herbot	70 000 €	4.73%

Opération 203 : Aménagement de la route de la gare	438 500 €	29.63%
Opération 204 : Restructuration du complexe sportif	55 390.09 €	3.74%
Opération 205 : Maison médicale intercommunale	30 000€	2.03%
Opérations non individualisées (achat de terrains)	15 000 €	1.01%
Opérations financières	232 300 €	15.70%
Travaux en régie	26 000 €	1.76%
Opérations patrimoniales	7 600 €	0.51%
Total	1 479 790,09 €	100%

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opération 199 : Création de cheminements doux	3825	0.26%
Opération 200 : Salle communale	44 850€	3.03%
Opération 202 : St Herbot	53 865€	3.64%
Opération 203 : Route de la gare	131 000€	8.85%
Opérations financières	685 170.09€	46.30%
Opérations non affectées	509 000€	34.40%
Opérations d'ordre	14 480€	0.98%
Opérations patrimoniales	37 600€	2.54%
Total	1 479 790.09€	100%

Mme Le Maire indique que la demande de subvention CAF pour le minibus n'a pas été accepté.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. BUDGET PRIMITIF DU GITE DE PENZE

Madame Le Maire donne lecture du projet de budget pour le gite de Penzé

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 11: Charges à caractère général	23 700€	71.76%
Chapitre 22: Dépenses imprévues	1175.34€	3.56%
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante	1000€	3.03%

Opérations d'ordre	7150€	21.65%
TOTAL	33 025.34€	100%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002: Résultat de fonctionnement reporté	1150.34€	3.48%
Chapitre 75: Autres produits de gestion courante	17 500€	52.99%
Chapitre 77: Produits exceptionnels	11 500€	34.82%
Opérations d'ordre	2875€	8.71%
Total	33 025.34€	100%

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	9340.89€	76.47%
Opérations financières	2875€	23.53%
TOTAL	12 215.89€	100%
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001: Résultat de d'investissement reporté	12 215.89€	100%
Opérations d'ordre	0€	0%
Total	12 215.89€	100%

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

8. BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 11: Charges à caractère général	165 000€	100%
Total	165 000€	100%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000€	100%
Total	165 000€	100%

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 040 : Opération d'ordre entre sections	165 000€	100%
Total	165 000€	100%

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Excédent reporté	100 000€	60.61%
Opérations financières	65 000€	39.39%
Total	165 000€	100%

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

9. APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE ZAE

Dans le cadre du transfert des Zones d'Activités Économiques, Morlaix Communauté a procédé à la définition de la notion de ZAE par délibération du 19 décembre 2016, approuvé le transfert de ces ZAE à la communauté au 1^{er} janvier 2017 et approuvé le transfert des contrats en cours en substituant Morlaix Communauté aux communes concernées.

Ainsi, 43 périmètres de ZAE ont été définis correspondant aux critères de la définition arrêtée par Morlaix Communauté.

A la suite de quoi, une expertise technique portant sur les diagnostics de voiries, espaces verts et réseaux d'éclairage public de ces ZAE a été réalisée.

Cette situation a conduit Morlaix Communauté à évaluer les charges et les modalités de leur transfert en lien avec chaque commune possédant une ZAE sur son territoire ; la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée en septembre et novembre 2017 sur les charges liées à l'entretien de ces ZAE.

Morlaix Communauté et les Communes concernées, dont la Commune de Taulé, ont décidé de formaliser les conséquences du transfert de compétence et de charges par la signature d'une convention de gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de gestion de la compétence transférée ZAE annexée à la présente délibération,
- d'approuver les conditions financières d'acquisition des fonciers communaux cessibles,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

10. ACCORD DE PRINCIPE LE DOURIC

Mme Le Maire informe le conseil que Mr Barbe Jean Paul sollicite la mairie pour l'acquisition d'une bande de terrain limitrophe à sa propriété, qu'il entretient à ce jour.

Cette parcelle d'environ 75m2 fait partie du domaine public mais constitue un délaissé de voirie qui n'a pas d'utilité publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à la cession sous réserve d'accomplissement des formalités de désaffectation et de déclassement du dit terrain.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

11. ACCORD DE PRINCIPE KEROZAL

Mme le Maire indique que Mme COADIC céder cette partie de son terrain. Elle est utilisée comme entrée pour d'autre habitation.

L'enrobé a été faite par la mairie, et s'y trouve une borne à incendie et un espace pour le ramassage des déchets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe afin que toutes les démarches administratives puissent être initiées.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

12. MONTANT DE CESSION DU DÉLAISSÉ KER AR BIG SUITE A L'AVIS DES DOMAINES

Mme Le Maire indique que la mairie a reçu l'avis des domaines pour le délaissé ker Ar Big. Une partie de 1200m2 à 0.5cts du m2 et une autre partie à 800m2 à 3€.

Le conseil municipal du 08 mars 2019 a délibéré à l'unanimité sur la désaffectation et le déclassement du délaissé,

Suite au courrier de l'avis des domaines reçu le 18 mars 2019, le montant estimé est de 3000€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter, à l'unanimité, le montant de l'avis des domaines pour la cession de terrain.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Question diverses :

Mme Le Maire indique que les horaires de la mairie peuvent changer.

En effet suite au départ en retraite de Maryse Tanguy, l'équipe administrative a des difficultés à gérer l'accueil le mercredi, jour de repos de Myriam Morizur.

Il apparait que c'est un jour où il y a beaucoup de passage et d'appel. L'équipe présente le mercredi pallie au mieux mais ne peut avancer sur ses propres missions.

Le samedi matin étant un jour plus calme, il a été proposé de le fermer provisoirement afin de soulager l'équipe et de répondre à un besoin urgent.

Le conseil municipal ne souhaite pas répondre à cette demande, justifiant la nécessité de service public.

Il est donc convenu d'embaucher une tierce personne afin de régler cette situation.

RAPPORT DE COMMISSIONS

Hervé Richard indique :

Conseil d'école de Penzé : Travaux à prévoir suite à un affaissement d'un mur de l'école.

Mouvement de grève du 19 mars : suite à la proposition de loi Blanquer, inquiétude sur plusieurs points notamment celui de la fusion des écoles et la suppression des directeurs d'école.

Margot Borgne indique :

La convention pour la journée « taulé sans ma voiture » a été signée par les associations.

Une rencontre est organisée le mercredi 03 avril pour les solliciter sur cette journée.

Une conférence se tient à la médiathèque le mardi 02 avril de 16h30 à 18h30.

Le chemin du vieux châtel a été réparé.

Gérard Le Saout indique :

Les travaux de la route de la gare débutent le 01 avril.

L'enrobé du patronage sera prévu le 04 et 05 avril.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 22h30.

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	